

# LE DROIT OUVRIER

ISSN 0222-4194

N. 861, Avril 2020

[Solicitud de artículos a la Biblioteca](#)

Antoine Jeammaud :

Le statut des travailleurs des plateformes, une œuvre tripartite

## DOCTRINE

Josépha Dirringer : Restructurations destructrices d'emploi et de la santé mentale : le juge judiciaire peut dire stop !

*À propos de l'affaire du chantier de Breteuil*

Lola Isidro : Emploi de travailleurs maliens sans-papiers dans le bâtiment : reconnaissance d'une discrimination systémique

Marilyne Poulain : Récit d'un combat syndical et juridique

## JURISPRUDENCE

**Le « barème » italien d'indemnisation des licenciements abusifs contraire à la Charte sociale européenne : une décision de mauvais augure pour le dispositif français**

Comité européen des droits sociaux (CGIL c. Italie) 11 septembre 2019 – Note **Christophe Vigneau** (p. 247)

**La consultation du CSE sur les orientations stratégiques doit être reprise si un projet de cession, non évoqué lors de la précédente consultation, change la stratégie de l'entreprise**

Tribunal de grande instance de Nanterre (Pôle civil), 11 juillet 2019 – Note **Laurent Milet** (p. 250)

**Agents de l'administration pénitentiaire : aucune sanction ayant le caractère d'une punition ne peut être infligée « en dehors des garanties disciplinaires »**

Conseil constitutionnel (Décision QPC) 10 mai 2019 – Note **Sarah Silva- Descas** (p. 257)

**Nullité du licenciement d'une salariée ayant réagi négativement au harcèlement dont elle a été victime**

Cour de cassation (Ch. Soc.) 10 juillet 2019 – Note **Marie-France Bied-Charreton** (p. 266)

**L'absence de transfert d'actifs lors d'une reprise de marché public exigeant des moyens d'exploitation importants ne constitue pas toujours un obstacle à la reprise du personnel**

CJUE (6<sup>ème</sup> ch.) 27 février 2020 – Note **Arnaud Mazières** (p. 268)